



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Document à faire parvenir à Home Invest Belgium SA au plus tard le 7 septembre 2017.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination sociale et forme juridique : _____

Siège social : _____

Valablement représentée par : _____

Propriétaire de _____ actions de Home Invest Belgium SA,
Société immobilière réglementée publique de droit belge,
ayant son siège social à Woluwe-Saint-Lambert (B-1200 Bruxelles),
Boulevard de la Woluwe 46, immatriculée au RPM Bruxelles
0420.767.885.

Exerce son droit de vote dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour de **l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13 septembre 2017 à 10h:**

Titre A. Absorption par la présente société dans le cadre de la scission partielle de la société anonyme V.O.P. intervenant en application des articles 677 et 728 et suivants du Code des Sociétés	
Ne requiert pas de vote	
1. Examen des documents et rapports requis en vue du vote des résolutions à l'ordre du jour mis gratuitement à la disposition des	Ne requiert pas de vote

actionnaires un mois au moins avant la tenue de la présente assemblée et/ou envoyés en copie aux actionnaires nominatifs.			
2. Actualisation des informations – Déclarations complémentaires.	Ne requiert pas de vote		
3. Communication de l'évaluation effectuée conformément à l'article 48 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées, des immeubles détenus par HOME INVEST BELGIUM et les sociétés dont elle a le contrôle.	Ne requiert pas de vote		
4. Contrôle de légalité interne et externe.	Ne requiert pas de vote		
6. Constatations conformément aux articles 738 et 728 du Code des Sociétés.	Ne requiert pas de vote		
7. Transfert. <i>Réalisation effective du transfert du Patrimoine Scindé de la société à scinder partiellement V.O.P. au profit de la présente société absorbante HOME INVEST BELGIUM : description, conditions générales et spéciales, rémunérations.</i>	Ne requiert pas de vote		
11. Constatation de la réalisation définitive de la scission partielle et de l'augmentation de capital.	Ne requiert pas de vote		
Requiert un vote			
5. Scission partielle. Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette proposition d'absorption par la présente société, société absorbante, dans le cadre de la scission partielle de la société anonyme V.O.P., sans dissolution de celle-ci, par voie de transfert d'une partie de son patrimoine actif et passif.	OUI*	NON*	ABSTENTION*
8. Rémunération du transfert. <i>Décision de rémunérer le transfert du Patrimoine Scindé en faveur de HOME INVEST BELGIUM dans le cadre de la scission partielle de la société anonyme V.O.P., d'une valeur "acte en mains » de douze millions d'euros (€ 12.000.000,00-), par l'attribution d'un nombre d'actions, dont le prix d'émission a été fixé conventionnellement à la moyenne des cours de clôture de l'action Home Invest Belgium des trente jours calendriers précédent la date du 23 mars 2017 (en ce compris) (95,89 euros), à laquelle il est appliqué une réduction de 10% donnant une valeur de 86,30 euros, et ce, pour autant que cette valeur soit supérieure au seuil légal prévu à l'article 26 §2 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées.</i>			

<p>Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette proposition.</p>			
<p>9. Augmentation de capital et affectation comptable de la scission partielle dans le chef de la présente société absorbante.</p>			
<p>Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette proposition.</p>			
<p>10. Condition suspensive.</p> <p><i>Proposition de soumettre les résolutions à prendre sur les points ci-dessus sub 5., 8. et 9. à la condition suspensive du vote par l'assemblée générale des actionnaires de la société V.O.P. à scinder partiellement, qui se tiendra en principe le 13 septembre 2017, de décisions concordantes relatives à sa scission partielle par absorption par la présente société.</i></p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette proposition.</p>			
<p>Titre B. Nouvelles dispositions en matière de capital autorisé</p>			
<p>1. Rapport spécial du conseil d'administration sur la base de l'article 604 du Code des sociétés</p>	<p>Ne requiert pas de vote</p>		
<p>2. Nouvelle autorisation au conseil d'administration.</p> <p>Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette proposition, en attirant expressément votre attention sur le fait que pour déterminer la part du capital autorisé restant disponible après chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre de cette autorisation, il ne sera tenu compte que des montants souscrits portés au compte « capital », et non de la partie du prix de souscription portée à un compte « primes d'émission ».</p>	<p>OUI*</p>	<p>NON*</p>	<p>ABSTENTION*</p>
<p>Titre C. Modifications des statuts</p>			
<p>1. Article 2.</p>	<p>OUI*</p>	<p>NON*</p>	<p>ABSTENTION*</p>

Le conseil d'administration vous invite à adopter cette dernière proposition.			
2. Article 6.1	IDEM TITRE A		
3. Article 6.3.	IDEM TITRE B		
4. Article 24. Le conseil d'administration vous invite à adopter cette dernière proposition.	OUI*	NON*	ABSTENTION*
Titre D. Pouvoirs d'exécution			
Pouvoirs d'exécution. Le conseil d'administration vous invite à adopter cette dernière proposition.	OUI*	NON*	ABSTENTION*

() Merci de biffer les mentions inutiles*

Fait à _____, le _____ 2017

Signature à faire précéder par la mention « Bon pour pouvoir »